

CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

sur le préavis municipal n° 08/20
relatif aux comptes communaux concernant l'exercice 2019

Date des séances : 18 mai, 25 mai, 2 juin, 8 juin, 6 juillet, 8 juillet, 23 juillet, 30 juillet et 17 août.

Membres de la commission, qui a toujours délibéré avec le quorum : Mmes Anne-Marie Badel, Fabienne Gregersen et Elena Sagalaeva, MM. Denis Currat, Guillaume Hayoz, Jörg Schorr et Markus Seitz-Schulze-Rouat.

Membres de la municipalité : Mmes Katia Gashi et Maria Krasnova, MM. Didier Lohri (syndic), Lorenzo Merlanti et Alexander Pacozzi.

Les comptes ont été remis le 25 mai 2020 avec le préavis municipal n° 07/20 relatif aux comptes 2019. Ce préavis a été retiré le 6 juillet 2020 date à laquelle nous a été remis le préavis 08/20, accompagné d'une nouvelle version des comptes.

Les données chiffrées et le respect des procédures comptables ont été vérifiées par la fiduciaire Favre Révision SA, dont les rapports ont été remis à la commission lors de la séance du 23 juillet 2020.

La commission a rencontré M. Braillard, de la fiduciaire Favre le 30 juillet 2020 en présence de M. Didier Lohri.

La commission a passé en revue les comptes 2019. Ce rapport s'appuie sur cette revue et les réponses apportées par la Municipalité et la boursière communale aux différentes questions posées par la commission.

La commission de gestion relève que :

1. Remarque générale

Le préavis 08/20 contient des remarques, voire des attaques envers les autorités délibérantes, qui n'apportent pas de valeur ajoutée aux conseillers dans leur lecture et prise de décision sur le préavis. La commission de gestion demande d'une manière générale à la Municipalité de soumettre des préavis respectueux et de prendre garde à ses communications écrites (principalement courriel) dont le ton dépasse l'entendement.

2. Investissements et amortissements

Les dépenses nettes d'investissement en 2019 sont de CHF 72'128.

A savoir : dépenses d'investissement (CHF 159'467) - subventions (CHF 87'339)

Les comptes présentent des amortissements comptables (constatation de la perte de valeur des biens communaux) pour 555'895 CHF.

Le bilan présente des amortissements financiers (remboursement effectif des emprunts communaux) pour CHF 739'575 (dont CHF 271'026 pour l'emprunt temporaire concernant le ruisseau des Plattets remboursé le 08.01.2019). Ainsi l'état des emprunts 2019 a diminué à CHF 14'682'667 (CHF 15'422'243 en 2018).

3. Compte de fonctionnement 2019

Le budget prévoyait un excédent de charges d'un montant de CHF 32'438, les comptes présentent un excédent de revenus d'un montant de CHF 3'485.

4. Autres

- Emprunts pour charges courantes

Deux prêts de chacun CHF 500'000 ont été souscrits en 2014 pour honorer les charges courantes, en plus de celui déjà souscrit de CHF 600'000 en 2013 pour payer la facture sociale.

Ils ne sont pas remboursés au 31.12.2019 et représentent un total de CHF 1'600'000.

- Bâtiments communaux

Il serait utile de communiquer un plan financier d'entretien des bâtiments pour les prochaines années afin d'anticiper et gérer les frais dans ce domaine.

- Rubrique 14.318.01 Révision des comptes

Le budget 2019 prévoyait un montant pour un audit. Nous avons noté que la fiduciaire Favre a reçu le mandat pour le réaliser en 2 étapes : une 1ère liée au départ de Mme Liliane Malherbe à la retraite, une 2ème liée au changement de législature en 2021.

- Rubrique 42.318 honoraires divers

Le rapport de la commission de gestion sur les comptes 2017 demandait le remboursement d'une facture de CHF 38'336 de privés comptabilisée, et partiellement payée, sans que des justificatifs suffisants et probants n'aient été fournis à la commission de gestion. Le solde de la facture a été payé (CHF 20'331 le 22.05.2018) et le remboursement n'a été effectué ni en 2018 ni en 2019.

Nous demandons à nouveau le remboursement de cette facture.

- Rubrique 9110.1 c/c Piscine de Bassins

Le compte courant débiteur de la société Piscine de Bassins SA a continué d'augmenter, de CHF 146'445 en 2019 et atteint au 31.12.2019 CHF 794'990. Chaque mois la commune de Bassins a versé environ CHF 12'000 à Piscine de Bassins SA pour son fonctionnement.

Nous rappelons que la Commune est actionnaire majoritaire de la Piscine de Bassins SA et a accordé son cautionnement au crédit de construction.

Une réflexion sur le mode de financement futur de la piscine doit être une priorité pour les autorités communales.

- Rubrique 72.318.3 UAPE

Nous constatons une augmentation de 117% par rapport au budget (soit + CHF 183'986) et de 39% par rapport aux comptes 2018 (soit + CHF 96'169).

Comme déjà mentionné dans nos rapports 2017 et 2018, la commission de gestion ne peut malheureusement pas effectuer de contrôle sur le compte UAPE. Est-il pertinent de conserver l'organisation associative sous cette forme, alors que seule la Commune en fait partie ?

Remarques auxiliaires sur le préavis 08/20 :

- Page 3 : la date d'adoption (18 mai 2020) des comptes 2019 par la Municipalité est la même dans le préavis 07/20 et le 08/20 alors que les comptes ont été revus en juin 2020.

Les chiffres des tableaux n'ont pas été adaptés suite à la modification des comptes.

Conclusion :

Nous rendons particulièrement attentif chaque membre du Conseil Communal de l'importance de l'établissement d'un budget réaliste qui permette d'atteindre ces objectifs et encourageons la Municipalité à continuer ses efforts de réductions des coûts.

La commission remercie la Municipalité et la boursière Mme Malherbe pour la tenue des comptes, leur disponibilité et leur efficacité qui ont grandement facilité notre tâche.

La commission de gestion propose au Conseil communal :

1. **d'approuver les comptes de l'exercice 2019 tels que présentés,**
2. **de porter l'excédent de revenu de CHF 3'485.05 en augmentation du compte 9290- capital,**
3. **de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour la tenue des comptes,**
4. **de donner décharge aux membres de ladite commission.**

Fait à Bassins, le 20 août 2020

Anne-Marie Badel



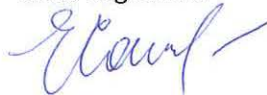
Fabienne Gregersen



Denis Currat (Président)



Elena Sagalaeva



Jörg Schorr (Rapporteur)



Guillaume Hayoz



Markus Seitz-Schulze-Rouat



